Quarante-cinquième année. — N° 159. (EDITION DU MATIN) Vendredi 8 Juin 1900.

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Watteeuw, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Henri Lemesre, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

CE NUMÉRO comprenant SIX PAGES NE DOIT ÊTRE VENDU QUE 5 CENTIMES

LA TÉLÉGRAPHIE SANS FIL

Une correspondance de Brest nous a appris, il y a quelques jours, que des communications par la télégraphie sans fil ont pu être établies entre le cuirassé « Masséna » et le phare du Portzic, distants de 65 kilomètres. Ce résultat montre qu'aujourd'hui la télégraphie sans fil a franchi la période d'études et d'expériences; c'est un moyen pratique pour correspondre à la mer.

La flotte anglaise, plus qu'aucune autre, a poursuivi avec un soin méticuleux les expériences de télégraphie sans fil, et c'est de l'autre côté de la Manche que les premiers résultats pratiques ont été obtenus; M. Marconi, car c'est uniquement le système Marconi qui fut étudié en Angleterre, relia le bateau-feu d'East-Goodwin à la côte, à 18 kilomètres de distance ; cette installation fonctionne en service courant depuis le commencement de 1899 et a permis dans plusieurs circonstances de demander des secours pour des navires échoués.

Un réel succès pour la télégraphie sans fil devait se produire pendant les manœuvres navales de 1899 ; l'escadre chargée de ramener sain et sauf un convoi figuré rentrant en Angleterre fut avertie de la reconnaissance de ce convoi par ses éclaireurs, à une distance où tous les moyens de signaux jusqu'alors employés auraient été sans utilité. Quelle est cette distance ? M. Goschen, premier lord de l'amirauté, la déclare de 60 milles dans sa note préliminaire sur le budget, mais les journaux anglais pendant les manœuvres l'ont indiquée comme étant de 30 milles. Les deux affirmations ne se contredisent pas absolument, car deux croiseurs, la « Juno » et l' « Europa », étaient munis d'appareils de transmission, et l'un d'eux a pu servir de répétiteur pour le signal envoyé par l'autre. Le résultat n'en est pas moins remarquable et marquait une supériorité réelle sur les résultats obtenus dans les autres marines.

Depuis, M. Marconi a multiplié ses expériences en Angleterre et a réussi à franchir la Manche entre South-Foulland et Wimereux.

Ajoutons, toutefois, que la marine anglaise ne se montre pas absolument satisfaite et qu'après des expériences du capitaine de vaisseau Hamilton et du capitaine de frégate Nicholson, effectuées en avril sur le « Bellerophon », à Plymouth, il a été prescrit d'importantes modifications dans les installations du système Marconi. Les prochaines manœuvres navales permettront de se rendre compte des avantages des modifications proposées.

En Allemagne et en Russie, des recherches parallèles se poursuivent ; on connaît peu les résultats obtenus par la première de ces puissances, mais la Russie a établi à demeure une station de télégraphie sans fil sur l'île Hogland. Le lieu où cette station est située a été choisi de telle façon qu'il ne soit masqué par aucune autre terre dans la direction de Kotke, à 23 milles de distance. L'altitude est de 27 à 28 mètres et l'appareil est installé au haut d'un mât qui s'élève de 50 mètres au-dessus du terrain. Un fait à signaler, c'est que, tandis que les messages transmis de Hogland ne peuvent être déchiffrés à Kotke, ceux de Kotke, au contraire, sont distinctement lus à Hogland.

La marine des Etats-Unis, par contre, ne semble pas avoir obtenu de succès dans les expériences de télégraphie sans fil ; en effet, le secrétaire à la marine, M. Long, s'est déclaré contre l'adoption par la flotte de tout système de télégraphie sans fil, parce qu'aucun, jusqu'à présent, d'après son opinion, ne peut être d'un usage vraiment pratique dans la marine. L'amiral Bradford s'est cependant prononcé en faveur de la création d'écoles pour cet objet, mais M. Long n'a pris aucune mesure.

En France, le système Marconi n'a pas été employé ; les résultats ont cependant été rapides et satisfaisants ; c'est à Brest que les études se sont régulièrement poursuivies ; dans ce port, pendant le voyage de M. Lockroy du mois d'août 1898, des essais se firent en rade et étaient couronnés de succès; au mois d'août dernier, le lieutenant de vaisseau Tissot parvenait à échanger des télégrammes entre l'île d'Ouessant et le phare de Trezim (26 kilomètres). Des perfectionnements ont été apportés depuis aux appareils primitifs et il a été possible récemment d'échanger des télégrammes entre un sémaphore et le « Masséna » à la distance de 18 milles (34 kilomètres) et de communiquer avec le même bâtiment pardessus une falaise épaisse de 3 kilomètres et haute de 80 mètres.

Les dernières expériences dont notre correspondant de Brest nous a envoyé le résultat marquent un réel progrès ; la distance à laquelle la communication a été établie est au moins égale, supérieure même, à toutes celles que l'on a pu franchir à l'étranger, dans des conditions analogues ; mais on faisait en même temps une constatation de la plus grande importance ; on put sans grande gêne enregistrer les communications du « Masséna », mais aussi celles qui étaient faites en même temps par le croiseur « Friant ». On se doutait non sans raison que par suite d'absence de moyens de restreindre la diffusion des ondes électriques les communications de l'un et l'autre de ces navires ne se troublassent mutuellement, parce qu'ils étaient situés dans la même zone d'action. Les résultats pratiques de la double communication ne sont peut-être pas encore certains, mais la voie est ouverte et il faut espérer que le succès répondra aux efforts.

Informations

LE RETOUR DU GENERAL PENNEQUIN

Paris, 6 juin. — Après avoir pendant un an continué l'œuvre du général Galliéni, le général Penequin rentre en France. Le général Galliéni et lui se rencontreront à Diego-Suarez. On annonce qu'avant qu'ils se séparent, le général Galliéni remettra à son collaborateur la cravate de commandeur de la Légion d'honneur qu'il a obtenue pour lui du gouvernement.

COCHERS EN GREVE A PARIS

Paris, 6 juin. — Les cochers de la Compagnie générale dépendant du dépôt de la rue Duret ont cessé le travail ce matin ; aucune voiture n'est sortie ; la cause de cette grève est l'intention manifestée par la Compagnie de porter à 22 francs la moyenne.

LEOPOLD II PARTI POUR GASTEIN

Paris, 6 juin. — Le roi des Belges, voyageant incognito, était à Paris hier. Il est reparti pour Gastein (Autriche), où il est attendu aujourd'hui et où une réception officielle lui est ménagée. Le Roi est accompagné d'un officier d'ordonnance. Il doit faire à Gastein une cure d'une longue durée.

UNE PROPOSITION DE LOI TENDANT A ABROGER UN ARTICLE DU CODE CIVIL RELATIF AU DIVORCE.

Paris, 6 juin. — La commission de la réforme judiciaire a adopté une proposition de loi tendant à abroger l'art. 298 du Code civil ainsi conçu : En cas de divorce pour cause d'adultère, l'épouse coupable ne pourra jamais se remarier avec son complice. »

PLUIE DE GRENOUILLES

Toulon, 6 juin. — Pendant un violent orage, qui s'est abattu hier soir, sur la ville de Toulon, une pluie de grenouilles est tombée du ciel.. Le quai du port marchand en était littéralement couvert.

M. FLAMMARION EN ESPAGNE

Madrid, 6 juin. — La reine-régente d'Espagne a reçu, en audience privée, M. Flammarion. Conduit sur la terrasse du palais royal de Madrid, ce savant a expliqué à toute la famille royale réunie les phases qu'à traversées la dernière éclipse de soleil et les phénomènes s'y rattachant.

Le même jour, un dîner présidé par le ministre de l'instruction publique a été offert à M. Flammarion, et des discours très chaleureux ont été échangés entre lui et le ministre espagnol.

LE SHAH DE PERSE EN FRANCE

Contrexéville, 6 juin. — Le shah de Perse arrivera à Contrexéville du 6 au 8 juin, venant de Varsovie, par train spécial.

Le shah de Perse occupera une des dépendances du Grand-Hôtel. Des aménagements spéciaux ont été pratiqués.

Le sous-préfet de Mirecourt est venu à Paris conférer avec M. Crozier, afin de régler définitivement toutes les questions de protocole.

Une musique militaire viendra d'Epinal deux fois par semaine.

Le shah fera un séjour d'environ trente-quatre jours à Contrexéville, c'est-à-dire du 8 juin au 12 juillet.

De là, il viendra à Paris, qui le verra le jour de la fête nationale à la revue du bois de Boulogne.

NOUVEAU PELERINAGE A ROME

On annonce qu'un nouveau pélerinage à Rome s'organise : — 19-30 septembre — à l'occasion du Congrès international franciscain, sous le haut patronage du cardinal Vives, président du Congrès, après arrangements pris avec le cardinal Mocenni, président de la Commission romaine.

Une prochaine circulaire du Val-des-Bois indiquera les prix et l'itinéraire.

LE ROI D'ITALIE MALADE

Rome, 6 juin. — Le bruit se répand que le Roi d'Italie vient d'avoir une attaque d'apoplexie.

ROBES LONGUES

La science est souvent heureuse auxiliaire du bon goût dans l'habillement et de l'hygiène dans la famille.

D'après expérience d'un docteur de Lausanne, après une heure ou deux de promenade en ville, une jupe traînante rapporte à la maison, près des berceaux des bacilles suffisants pour tuer plusieurs séries de cobayes : tétanos, diphtérie, tuberculose, pneumonie se donnent rendez-vous dans ces volants prétentieux et embarrassants que les couturiers à la mode imposent aux dames élégantes.

LE DUC D'ORLEANS. — UNE LETTRE DU PRÉSIDENT DU BACHELOR'S CLUB. LA RADIATION.

Londres, 6 juin.— Le « Times » de ce matin publie la lettre suivante que lui adresse M. William Gillett, président du comité du Bachelor's Club :

« Monsieur le directeur,

» Comme on me demande ce qui a été fait au sujet du duc d'Orléans, je tiens à dire qu'à un meeting des membres du club, réunis en comité, le 17 mai, un ordre du jour a été voté à l'unanimité, ayant le nom du duc de la liste des membres. La lettre que le duc a fait publier et qui a été si commentée a été reçue après que le meeting avait été tenu.

» Agréez, etc. » William Gillett.

» Bachelor's Club. Piccadilly, 5 juin. »

MORT DU GENERAL WUILLAUME

Berlin, 6 juin. — Le général Wuillaume, ancien attaché militaire à Paris et à Saint-Pétersburg, vient de mourir à l'âge de 60 ans.

LA FAMINE AUX INDES

Londres, 6 juin. — Le secrétaire d'Etat, aux Indes, a reçu ce soir, une dépêche du vice-roi annonçant que le choléra continue à sévir à Bombay et dans ses environs. La situation est des plus graves, la plupart des grands travaux ayant été abandonnés. Ailleurs, l'état de choses s'améliore un peu.

Le nombre des personnes qui reçoivent des secours du gouvernement dans la province de Bombay est de 1.157.000. Le nombre total des secourus est de 5.770.000.

DEUX SINISTRES MARITIMES

30 Passagers noyés

On télégraphie d'Anvers : « Une dépêche de Falmouth annonce que le bateau « Sterling » parti de ce port en destination de Cherbourg, y est revenu avec de grandes avaries et l'avant rempli d'eau. Il avait été en collision pendant la nuit, à la hauteur de Eddystone, avec la barque « G. L. Waters » venant de Londres et se rendant à Swansea avec un chargement de vieux fer. Le G. L. Waters a coulé.

Le capitaine, sa femme et son enfant ont été tués par la chute du grand mât qui s'est brisé sous le choc de la collision. Le reste de l'équipage a été sauvé. »

Une dépêche de Shanghaï annonce que les steamers « He-Tang » et « Sri-Tringand » ont été en collision près des îles Karimon où un steamer est venu les prendre deux jours après pour les conduire à Saingapour.

LES PROCHAINES INTERPELLATIONS

A LA CHAMBRE

Paris, 6 juin. — MM. Dubois et Couyba, députés, viennent d'écrire au président du Conseil, pour l'informer qu'ils lui adresseront à la prochaine séance de la Chambre une interpellation au sujet des scènes scandaleuses qui se sont produites aux courses aux taureaux de Deuil, et sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour éviter les troubles et les collisions qui ne pourraient manquer de s'aggraver en pareilles circonstances.

Paris, 6 juin. — La séance de demain à la Chambre sera ouverte à 1 heure. Elle sera de pure forme et consacrée presque uniquement au tirage au sort des bureaux.

La Chambre se réunira ensuite pour nommer la commission du budget de 1901. Néanmoins on profitera de cette courte séance pour fixer les dates de discussion des interpellations annoncées de M. Simyan sur les troubles de Châlons-sur-Saône, de M. Fournière sur la censure et de M. Couyba sur les courses de taureaux.

Paris, 6 juin. — M. Simyan a confirmé aujourd'hui dans les couloirs de la Chambre son intention d'interpeller le gouvernement sur les événements de Châlons-sur-Saône. M. Simyan veut s'en prendre d'abord à la gendarmerie qui aurait tiré, paraît-il, sur les manifestants des coups de revolver sans en avoir reçu l'ordre, sans avoir procédé aux sommations légales. Il invoque à l'appui de ses dires une pétition des habitants de Châlons, qui démontre les violences de la gendarmerie.

M. Simyan se propose également de mettre en cause l'incurie du préfet et celle de la municipalité qui auraient pu, selon lui, éviter tout conflit sanglant, avec un peu de prévoyance.

Le député de Saône-et-Loire rend hommage à l'attitude de la troupe et bien qu'il incrimine la gendarmerie, il reconnaît toutefois que celle-ci avait été toute la journée aux prises avec les perturbateurs et qu'elle peut bien s'être trouvée dans la soirée, au moment de la bagarre sanglante, particulièrement énervée par les fatigues de la journée.

Quant à l'incident du drapeau rouge, aux funérailles de l'une des victimes, M. Simyan soutient qu'il ne s'est pas produit, et qu'il ne s'agissait dans l'espèce que d'une bannière syndicale.

Telle est la version de M. Simyan. Mais on annonce que plusieurs députés se proposent de présenter cette affaire sous un jour tout différent, en ce qui concerne notamment les excitations à l'émeute et les véritables causes de ces troubles.

Dès que l'interpellation Simyan sera déposée, M. Georges Berry demandera à la Chambre d'y joindre une interpellation sur l'exhibition du drapeau rouge tolérée par le gouvernement. Disons enfin que si, vendredi, le Président du Conseil demande l'ajournement de l'interpellation jusqu'à ce qu'il ait reçu le rapport du Préfet de Saône-et-Loire et les résultats de l'enquête ouverte par le procureur de la République, M. Simyan ne s'opposera pas à cet ajournement.

Paris, 6 juin. — Le groupe radical-socialiste a tenu aujourd'hui une réunion assez mystérieuse au Palais-Bourbon. Nous avons pu savoir que le groupe avait délibéré sur le projet d'amnistie voté par le Sénat. Ce projet a été vivement combattu par MM Lafferre et Vazeille qui le considèrent comme une regrettable incursion du Parlement dans le domaine judiciaire.

La réunion a finalement décidé que chaque membre conserverait sa liberté. Néanmoins on peut dire que la grande majorité du groupe radical-socialiste se ralliera au projet du gouvernement si l'on s'en rapporte aux observations échangées cette après-midi.

D'autre part le groupe s'est occupé de l'interpellation de M. Simyan qu'on a chargé de s'entendre avec M. Waldeck-Rousseau pour l'acceptation du débat.

Enfin, le groupe, comme nous le disions d'autre part, a conféré sur la motion Rabier, (l'article 7) à laquelle il est favorable.

L'ARTICLE 7

Paris, 6 juin. — On sait que M. Rabier a pris l'initiative de proposer à la Chambre le vote de l'ancien article 7 que Jules Ferry, en 1879, avait fait adopter par la Chambre, mais qui fut repoussé par le Sénat à 19 voix de majorité.

Cette proposition qui tend à enlever aux membres des congrégations non autorisées le droit d'enseigner, M. Rabier compte la déposer sur le bureau de la Chambre, vendredi ou lundi au plus tard. Le député d'Orléans annonçait aujourd'hui, dans les couloirs qu'il avait réuni jusqu'ici 205 signatures de députés, appartenant à tous les groupes républicains. Il a déjà entretenu M. Leygues, ministre de l'instruction publique, de son projet, et doit avoir, demain jeudi, une entrevue avec le président du conseil à ce sujet.

Les ministériels prétendent que la motion de Rabier recevra l'adhésion du gouvernement, celui-ci ne pouvant pas repousser une proposition qui, disent-ils, est moins absolue que le projet gouvernemental de scolarité.

M. Rabier escompte bruyamment l'approbation qu'il a déjà reçue pour son initiative du groupe de l'Union progressiste, groupe Isambert. De son côté, la gauche radicale-socialiste, en a délibéré dans sa réunion d'aujourd'hui, et son adhésion à une politique de représailles antireligieuses n'était guère douteuse. Elle a donné un avis favorable.

Ajoutons que M. Rabier a l'intention de demander l'urgence et la discussion immédiate pour sa proposition. On nous assure, d'autre part, que MM. Ribot et Aynard s'opposeront à cette procédure et demanderont le renvoi de la proposition Rabier à la commission de l'enseignement.

LES ORAGES

DANS LE PUY-DE-DOME

Sept victimes. — Immenses dégâts

Thiers, 6 juin. — Un orage d'une violence extraordinaire a sévi hier soir et pendant toute la nuit sur Thiers et les environs. Les dégâts matériels sont considérables. Les trains sont restés en détresse pendant toute la nuit ; les voies ferrées ont été endommagées ainsi que les lignes télégraphiques. Le quartier du Moutier est inondé. Quelques maisons menacent ruine. Il y aurait eu, dit-on, quelques accidents de personnes.

Thiers, 6 juin. — Les orages et les inondations de la nuit dernière ont fait plusieurs victimes. On signale trois noyés et quatre disparus. On croit que les dégâts, pour la seule ville de Thiers, atteindront un million.

La voie ferrée est coupée entre Pont-de-Dore et Saint-Rémy. Thiers ne reçoit ni n'expédie de courriers. Les voyageurs sont transportés difficilement. Les voitures ne peuvent circuler sur les routes.

Le Préfet, les chefs de service et les autorités locales sont sur les lieux. La troupe est arrivée de Clermont pour les déblaiements.

Les communes de Saint-Rémy, Chableloche, Puy-Guillaume et Chateldon sont éprouvées. Les récoltes sont anéanties. La municipalité de Thiers va aviser aux moyens de secourir les victimes et de réparer les dégâts.

DANS LES ALPES-MARITIMES

Saint-Etienne, 6 juin. — Des orages d'une violence extraordinaire ont sévi hier après-midi et cette nuit sur Saint-Etienne et le département de la Loire. La foudre est tombée en plusieurs endroits, notamment sur l'école professionnelle libre, située sur la colline de Sainte-Barbe, à Saint-Etienne, qui a été incendiée. La pluie est tombée avec une telle abondance que les cours d'eau grossirent subitement et leur niveau s'éleva bientôt de plusieurs mètres. Dans la campagne voisine de Saint-Etienne, les terrains sont profondément ravinés. A Saint-Chamond et à Isieux, les dégâts occasionnés par l'inondation du Gier sont très sérieux. Le train de voyageurs 2983, qui devait arriver hier soir à 11 h. 27 de Clermont, n'était pas encore arrivé ce matin à huit heures. Il avait été bloqué par un éboulement entre Thiers et Noirétable.

DANS L'INDRE-ET-LOIRE

Tours, 6 juin. — A la suite des orages qui, depuis quelques jours, ont sévi sur la région, la campagne est inondée et les récoltes sont compromises. Un grand nombre de caves sont remplies d'eau. La foudre a causé, en différents endroits, des incendies importants.

A Thizay, une gardeuse d'oies a été foudroyée. Le nombre des arbres arrachés est considérable.

LA RÉUNION

des escadres du Nord et de la Méditerranée à Cherbourg

Paris, 6 juin. — A Brest, le bruit court parmi les officiers de marine que les escadres du Nord et de la Méditerranée se réuniront en juillet à Brest pour se rendre ensemble à Cherbourg.

L'amiral Gervais serait le commandant en chef de ces forces navales. L'amiral Bienaimé, chef d'état-major de la marine, remplirait les fonctions de chef d'état-major de cette armée navale. Les deux escadres françaises recevraient avec le plus grand éclat le czar Nicolas II, qui arriverait à bord de son yacht russe escorté d'une escadrille.

M. Loubet ira au-devant du czar à Cherbourg. Tous deux passeront ensuite la revue des escadres françaises et de l'escadre russe ainsi que des navires étrangers qui seront présents à Cherbourg.

Tels sont les bruits qui circulent en ce moment parmi les officiers de marine.

Les grandes manœuvres navales combinées entre les deux escadres françaises auront lieu dans la Manche en vue de l'île d'Ouessant.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL

L'élection de deux vice-présidents

Paris, 6 juin.— L'élection de deux vice-présidents du Conseil supérieur du travail a donné les résultats suivants : M. Keufer, secrétaire général de la Fédération française des Travailleurs du Livre, a été nommé au premier tour par 42 suffrages sur 60 votants.

Après un second tour, qui n'a pas donné de résultat, M. Aynard, vice-président de la Chambre des députés, banquier à Lyon, a été élu par 31 voix.

L'après-midi, à deux heures, a eu lieu la première séance du nouveau conseil supérieur du travail. M. Millerand, ministre du commerce, a présidé cette séance, au début de laquelle il a prononcé le discours suivant :

Discours de M. Millerand ministre du Commerce

« Messieurs,

» En ouvrant la première session du conseil supérieur du travail réorganisé selon les dispositions du décret du 1er septembre 1899, ma pensée se reporte naturellement vers l'assemblée à laquelle il succède. Plusieurs membres du nouveau conseil ont appartenu à l'ancien. J'ai eu l'honneur d'y siéger. Vous voudrez vous unir à moi pour adresser un souvenir de respect et de gratitude à vos devanciers.

» Tous ils tenaient leur mandat de la volonté ministérielle. La grande majorité d'entre vous, messieurs, 52 membres sur 66, sont envoyés dans cette enceinte par les suffrages de leurs pairs. 10 y sont appelés par leurs fonctions. En choisissant les quatre personnalités auxquelles il a restreint son droit de désignation, le ministre du commerce n'a eu d'autre souci que de servir et d'honorer cette assemblée. Je me persuade que le sentiment qui m'a dicté la nomination de Mlle Bonneviale, dont je suis heureux de saluer la présence parmi vous, sera compris et approuvé de tous ceux qui pensent que la femme, que notre compagne, que notre associée dans la mauvaise comme dans la bonne fortune, a le droit de n'être pas exclue de la recherche des améliorations sociales.

» C'est à leur étude que cette assemblée est vouée. Si elle ne doit tenir en principe qu'une session par an, elle laisse, en se séparant, pour lui préparer la besogne, une commission permanente, par elle choisie. Le rôle de vos délégués sera de poursuivre ces grandes enquêtes sociales dont nos voisins d'outre-mer nous ont, par avance, offert le modèle.

» En possession des matériaux précieux ainsi rassemblés et du rapport qui les aura mis en œuvre, il vous appartiendra de déduire et de formuler les conclusions. Moins soucieux de condamner le passé que de préparer l'avenir, vous signalerez le remède à côté du mal, vous montrerez la réforme en dénonçant l'abus.

» Vous ne serez point tentés de jouer au Parlement.

» Votre préoccupation ne sera pas de limer des articles de loi, mais de fournir au législateur une documentation nombreuse et précise et de lui indiquer, en même temps, dans la plénitude de votre indépendance, la route que selon vous il doit suivre pour parvenir à corriger les imperfections mises à jour.

» Vous ne pourrez remplir votre mission sans dévoiler du même coup l'idéal qui est le vôtre. Heureuse nécessité. S'il y avait quelque témérité, pour ne pas dire quelque puérilité à prétendre enfermer dans les linéaments rigides et étroits d'un système préconçu le riche et complexe développement de la civilisation humaine, ce serait, par contre, nous priver d'une force aussi nécessaire au politique qu'au savant que nous interdire l'hypothèse féconde.

» Les idées sont des forces. Vouloir, c'est créer. C'est pour avoir voulu, d'une volonté réfléchie autant que tenace, l'égalité des citoyens devant la loi que nos pères l'ont, au prix de quels efforts, donnée à la France et au monde. Qui oserait prétendre qu'ils ont touché le terme du progrès et que leurs descendants ne sauraient, sans impiété, porter plus loin leurs regards ? A s'en tenir à la devise où les fondateurs de la première République enfermèrent leurs conceptions et leurs espérances, est-elle à ce point passée dans les faits qu'il soit chimérique de rêver une société où la réalité soit moins éloignée de l'idéal ?

» La démocratie obéit à la loi en recherchant toujours le mieux. Pour que son action soit irrésistible, il lui suffit d'être réglée. A l'organiser tendent tous nos efforts.

» Cet essai d'une représentation professionnelle en est le premier résultat. A côté d'institutions anciennes, fortes du temps et de la tradition, telles que les chambres de commerce et les conseils de prud'hommes, nous avons mis sur le même plan ces créations de la troisième République que sont les syndicats.

» Les travailleurs sont désormais avertis que pour participer par des délégués sortis de leurs rangs à l'élaboration des réformes économiques qui les touchent le plus, il faut et il suffit qu'ils s'inscrivent dans les cadres de cette grande armée dont les syndicats sont les bataillons.

» Comment s'y refuseraient-ils ? En les y incitant, nous entendons en même temps que défendre leurs intérêts légitimes servir la cause de la paix civile en ce pays.

» Inculquer à nos concitoyens l'habitude de l'association, le sens des responsabilités, le goût de l'effort persévérant et réfléchi, c'est, on peut le dire, sans risquer cette fois de détourner les mots de leur sens, faire œuvre de bon républicain et de vrai patriote.

» A cette œuvre, messieurs, vous allez collaborer. Permettez qu'en vous souhaitant la bienvenue je vous en félicite et je vous en remercie. »

DEUXIÈME SÉANCE

Paris, 6 juin. — La deuxième séance du Conseil supérieur du travail s'est ouverte, ce matin, au ministère du commerce, sous la présidence du ministre, M. Millerand, assisté de M. Keufer, secrétaire général de la Fédération Française des travailleurs du livre, et M. Aynard, député, élus hier vice-présidents de cette assemblée, par leurs collègues.

La séance a été consacrée à l'étude des modifications à apporter à la législation des prud'hommes ; l'extension de la compétence des conseils de prud'hommes à d'autres catégories spéciales a été adoptée en principe à l'unanimité.

Le Conseil supérieur exprime ensuite l'avis d'étendre cette compétence aux employés de commerce, aux ouvriers mineurs, aux employés de transports et aux employés de chemin de fer.

Enfin il se prononce en faveur de l'extension de cette juridiction à tous les salariés du commerce et de l'industrie. Quant aux ouvriers agricoles qui n'ont pas, au Conseil supérieur du travail, de représentants accrédités, l'assemblée se borne à exprimer le vœu qu'ils soient aussi justiciables de la même juridiction.

Par 22 voix contre 22, est rejetée la proposition, d'après laquelle toute personne, employant des ouvriers, ou faisant acte d'entreprise à quelque titre que ce soit, serait justiciable des conseils de prud'hommes.

Le Conseil exprime ensuite l'avis qu'il n'y a pas lieu de créer de conseil distinct pour les catégories nouvelles, auxquelles serait étendue la compétence des prud'hommes. Il estime enfin qu'il ne doit exister, dans une même ville, qu'un seul conseil divisé en sections distinctes, et renvoie à la prochaine séance, le soin de décider si ces sections seront soumises au point de vue de la direction générale et de la discipline intérieure à l'autorité d'un même président.

DANS LE SUD-ALGÉRIEN

Nouvelles alarmantes — Combat imminent — Il faut attendre

On écrit de Zoubia-Duveyrier, le 24 mai, à « l'Echo l'Oran » :

« Une colonne de plusiers milliers de Marocains armés marche sur l'Extrême-Sud avec l'intention d'attaquer sur trois principaux points : Zoubia-Duveyrier, où je me trouve, Djenan-ed-Dar et Igli.

» Notre place, qui vient d'être renforcée par plus de quinze cents hommes, pourra présenter une superbe défense et sera, on ne peut mieux, en mesure de prendre, avec succès, l'offensive sur le repaire de Bou-Amama, au Figuig.

» Des renforts vont être encore envoyés à Djenan-ed-Dar, dont la garnison sera forte de deux mille hommes au minimum.

» Quant à Igli, dont la situation est on ne peut meilleure et très tenable, deux compagnies du 1er bataillon d'Afrique, les 2e et 4e, sont allées y tenir garnison.

» Somme toute, nos postes d'occupation sont solidement établis, et tout fait présager que nos voisins auront du fil à retordre.

» Une agitation fébrile règne ici ; tout le monde travaille avec beaucoup d'entrain à la défense de la redoute dont les murs se garnissent rapidement de créneaux ; des vivres en quantité considérable sont amoncelés ; quant aux munitions, elles sont en nombre respectable.

» La surveillance aux petits postes redouble.

» Des patrouilles circulent constamment aux environs et ont déjà signalé des reconnaissances ennemies en vue de nos positions.

» Cela devient donc sérieux, et, si un arrangement diplomatique ne règle pas la question, la poudre pourrait bien parler à brève échéance. »

Si nous acceptons cette dépêche comme donnant un exposé exact de la situation dans le Sud-Algérien, nous devons nous attendre à recevoir d'ici peu la nouvelle d'un combat entre nos troupes et les tribus marocaines.

Jusqu'a nouvelle ordre, il faut espérer qu'une pareille éventualité ne se produira pas.

LES INCIDENTS DE CHALON

Les obsèques de Bernard

Chalon-sur-Saône, 6 juin, 1 heure 30. — Les obsèques de l'ouvrier ajusteur Bernard, la troisième victime des désordres de samedi, ont eu lieu, ce matin, à 10 heures, sans incidents. Après une messe basse dite à la chapelle de l'hôpital, le cortège s'est rendu au cimetière. MM. Gillot, sénateur, et Chaussier, député, marchaient derrière les drapeaux rouges du syndicat. Les discours prononcés ont eu le même caractère de violence qu'hier et avant-hier, et ont provoqué les mêmes démonstrations menaçantes de la part de l'assitance.

DANS LE GARD

Alais, 6 juin. — La grève des mineurs de Fontanes est terminée, après des pourparlers entre le directeur général et les délégués des ouvriers. L'entente porte que les ouvriers devront être remontés au jour, au moment du tir des coups de mine qui se feront par l'électricité. Une équipe d'hommes sera organisée pour le tir à la mèche. Ces diverses réformes auront leur effet à dater d'un mois afin de permettre à la compagnie de procéder à l'organisation.

A L'EXPOSITION

LE PRINCE DE GALLES A L'EXPOSITION

Londres, 6 juin. — La police spéciale de Scotland-Yard a été avisée samedi, que le prince de Galles quittera probablement l'Angleterre le 26 pour visiter l'Exposition de Paris.

Le correspondant londonien du « Birmingham Post » ajoute que le prince sera accompagné d'un nombre d'agents en bourgeois plus considérable que d'habitude, et que de sérieuses mesures de précaution seront prises pour sa sécurité.

BRELAN DE MANDARINS

Paris, 6 juin. — Hier soir, à la gare de Lyon, est arrivée par le rapide de Marseille, une mission composée de trois mandarins tonkinois. Ces fonctionnaires viennent étudier les lettres, les sciences, les arts et l'industrie de la métropole. Ils visiteront Paris, l'Exposition et les grandes villes de France. De retour dans leur patrie, ils publieront un rapport sur leur voyage en annamite et en français.

Paris, 6 juin. — Les trois hauts mandarins de l'administration indigène du Tonkin, arrivés à Paris hier, ont visité l'Exposition cette après-midi. Ils ont commencé naturellement par les sections coloniales du Trocadéro et l'Indo-Chine. Ils ont été reçus à quatre heures par M. Picard, commissaire général.

LE ROI DE SUEDE

Paris, 6 juin. — Le roi de Suède, qui arrive demain, ne restera à Paris qu'une huitaine de jours. Le roi et le président de la République échangeront leurs visites officielles vendredi.

LES MÉDAILLES D'HONNEUR DES BEAUX-ARTS

Paris, 6 juin. — La première récompense de l'Exposition a été votée ce matin. Le jury de gravure, avant toute autre délibération, a voté d'acclamation et à l'unanimité une médaille d'honneur à M. Braquemont. Par cette forme exceptionnelle de vote, le jury a entendu honorer, autant qu'il était en lui, une carrière qui, depuis un demi-siècle, se maintient avec une égale vigueur.

D'autre part, le jury de peinture a accordé vingt médailles d'honneur qui ont été ainsi réparties :

France : MM. Henner, Carin, Dagnan-Bouveret, Harpignies, Hébert, Roll, Vollon. — Angleterre : MM. Orchardson, Alma-Tadéma. — Allemagne : MM. Lenbach, Klimt. — Belgique : M. Stevens. — Etats-Unis : MM. Whistler, Sargent. — Espagne : M. Sorolla y Bastida. — Danemark : M. Kroyer. — Hollande : M. [illegible] — Norvège : M. Thaulow. — Russie : [illegible]